

TARIFS 2022

Applicable à partir du 1^{er} juin 2022

1. Droits d'enregistrement des Profils Environnementaux Produits (PEPs)

Le droit forfaitaire à acquitter par les entreprises pour l'enregistrement de PEPs est établi en fonction de leur statut vis-à-vis de l'association P.E.P. Le montant est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Statut de l'entreprise	Droit forfaitaire d'enregistrement par PEP
Entreprise membre de l'Association P.E.P	265 euros HT
Entreprise non membre de l'association P.E.P. et adhérent à un syndicat professionnel membre de l'Association P.E.P	565 euros HT
entreprise non membre de l'association ni d'un syndicat membre de l'Association P.E.P	865 euros HT

Lorsque des PEPs collectifs sont enregistrés par des syndicats professionnels, les tarifs ci-dessous s'appliquent :

Statut du syndicat professionnel	Droit forfaitaire d'enregistrement par PEP
Syndicat professionnel membre de l'Association P.E.P	1 000 euros HT
Syndicat professionnel non membre de l'Association P.E.P	3 000 euros HT

Pour tout déposant (entreprise ou syndicat)	Remise en fin d'année
Remise accordée pour l'enregistrement de 51 à 99 PEP	- 5 %
Remise accordée pour l'enregistrement de 100 PEP	- 8 %

2. Droits d'adhésion à l'association P.E.P.

Pour adhérer à l'association, contacter l'association P.E.P. contact@pep-ecopassport.org

